

Leuglay le 31 mars 2023

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Vendredi 24 mars 2023 à 9h à CHANCEAUX

Ordre du jour :

Accueil et mot du Maire de la commune de CHANCEAUX

Assemblée Générale Ordinaire

Partie statutaire :

Rapport moral et d'activité par Anne-Catherine LOISIER

Lecture des comptes par Marcel VERNEVAUT

Partie informative :

Point sur les formations 2022 et 2023 par Bégnine COLSON.

Point sur le schéma cynégétique par Claude FONTAINE

Point sur la CDPENAF par François PERRIN

Point sur le Parc national de forêts par Philippe VINCENT

L'actualité du bois à l'ONF par le Directeur, Régis MICHON

L'actualité sanitaire de nos forêts par le responsable du DSF, Mathieu MIRABEL

L'actualité de l'Union Régionale et Nationale Par Rémi CHAMBAUD

L'actualité de l'Union des Entreprises du Bois de Bourgogne par le Pdt, Denis D'HERBOMEZ

L'actualité PRO-FORÊT (ETF) par Cédric TURE

Parole aux invités

Présents : 30 communes, 7 invités

Pouvoirs et excuses envoyés de : 25 communes, 9 invités

Avant de commencer la partie statutaire, la Présidente remercie la commune de CHANCEAUX pour son accueil particulièrement chaleureux avec café et brioches de bienvenue et donne la parole à monsieur le maire.

M. Vincent PIERROT, est heureux de pouvoir accueillir l'AG des COFOR21 dans sa commune forestière avec plus de 818 hectares de forêt communales dans le cadre dynamique de la « forêt du Val Suzon » et souhaite une réunion riche d'enseignements et de bons travaux à l'Assemblée. Il rappelle également que la commune a créé avec l'école de Bligny/Chanceaux un arboretum comprenant des dizaines d'essences avec plus de 230 plants, et cela dans l'objectif de sensibiliser les générations futures à notre beau patrimoine forestier.

La Présidente remercie le maire pour son intervention et son initiative d'arboretum et rappelle à son tour, que l'association départementale peut contribuer également si des arbres devaient être remplacés ... Il s'agit là d'enjeux d'une grande importance que nous devons soutenir. Elle en profite pour saluer également les présents dans la salle, élus, représentants d'instances publics comme privées, les invités, les intervenants ... De nombreux sujets nous sont communs et nous allons utiliser le temps de cette réunion pour échanger ensemble.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

✓ PARTIE STATUTAIRE

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE

La Présidente aborde les sujets importants et traités en 2022 et ceux de 2023

281 communes adhérentes en 2022 sur les 560 communes forestières que compte le département de la Côte d'Or, soit 50% d'adhérents sur le département, une première !

- Notre association « COFOR » est très technique avec des sujets pointus et toujours d'actualité, elle est la deuxième association en nombre d'adhérents en France après l'AMF ! Je tiens tous à vous remercier pour votre précieux travail de relais auprès de vos communes et collectivités.
- Si les enjeux de la forêt sont multiples, Environnementaux, Economiques, (ressource en bois, matière première) et Sociétaux, (lieu de ressourcement et de partage), la principale mission de la Fédération est de vous accompagner au quotidien dans votre rôle de propriétaire et ce ne sont pas les sujets qui manquent (transition énergétique, décarbonation, représentation dans les instances départementales et régionales ...). Cela prend beaucoup de temps et c'est bien à votre union départementale, premier maillon de ce réseau régional, puis national, de vous représenter par son Conseil d'Administration actif et mobilisé. Nous vous rappelons que les réunions thématiques que nous traitons avec l'ONF sont toujours des sujets que vous nous soumettez et qui vous questionnent, nous sommes toujours à votre écoute et à votre disposition.
- Un nouveau sujet vient d'ailleurs d'être proposé, après celui des biens sans maîtres toujours d'actualité, c'est celui des biens de sections non actives, ou comment une commune peut récupérer une forêt sectionale, quand l'association gérant cette dernière a disparu et que c'est la commune qui en paie les impôts ! En Côte d'Or cela représente 55 sections pour 2 474ha sur 43 communes différentes.
- Autres grands sujets, la contractualisation des ventes de bois avec l'Office et le choix des essences à planter en fonction des modifications climatiques, des enjeux pédagogiques, des besoins de production, des aires protégées ...
- La CDPENAF et ses deux doctrines sur le photovoltaïque et l'éolien en milieu forestier. Peu de territoires sont concernés aujourd'hui. François PERRIN est le titulaire et en tant que suppléante, je suis de près les dossiers concernant nos forêts.
- Le Parc national de forêt a eu 3 ans en novembre dernier et suit son cours. Freddy CHEVALLIER est le représentant des COFOR21 au CA du Pnf et il veille à nos intérêts.
- La transition écologique par le biais de l'énergie modifie profondément les interactions entre professionnels de la filière. De nombreux projets et dossiers de réseaux de chaleurs, chaufferies collectives ... arrivent sur notre département, mais aurons-nous la capacité d'approvisionner tous ces sites ?
- Comme à son habitude, le partenariat ONF-COFOR21 est au mieux de sa forme et c'est un plaisir de travailler de façon consensuelle avec le Directeur Régis MICHON. La Directrice Générale de l'ONF, Mme Valérie METRICH-HECQUET nommée le 26 septembre dernier a présenté sa feuille de route devant les deux assemblées et elle a réitéré sa volonté d'une gouvernance plus partagée entre l'Etat et les Communes.
- La défense des forêts contre l'incendie devient de plus en plus prégnante, même en Côte d'Or avec une articulation à venir entre les principaux intéressés, SDIS, ONF, Forestiers Privés, Communes.
- Les aires protégées doivent représenter 30% du territoire national dont 10% en protection forte. A ce jour nous atteignons 23,5% en Bourgogne et 1,4% de protection forte. Un travail de cartographie est mené conjointement avec l'ONF et les collègues agriculteurs et privés.
- Tensions toujours palpables pour les Entrepreneurs de Travaux Forestiers, entre une période d'intervention qui se réduit et les tensions sociétales.
- Le SENAT a voté dans la loi de finance 2023 un dispositif sur le mécénat à la forêt pour les forêts communales. Tout dons financier (particulier comme entreprise) bénéficient d'une défiscalisation variant de 50% à 66% selon la provenance du don.

LECTURE DES COMPTES

M. Marcel VERNAVAUT Trésorier fait la lecture des comptes de l'année 2022.

AVOIR AU 31 DECEMBRE 2021 CCP : **73 826,36 €**

Recettes		Dépenses	
		1. COTISATIONS	
➤	Cotisations syndicales 2022 : 35 131,09 € 281 communes adhérentes	➤	Cotisation FNC 2021 : 13 520,00 €
		➤	Cotisation URA 2022 : 8 786,88 €
		TOTAL 22 306,88 €	
		2. FRAIS GENERAUX	
		➤	Frais de tenue de compte Banque Postale : 116,46 €
		➤	Remboursement repas/nourriture : 376,88 €
		➤	Secrétariat Maison de la Forêt 2022 : 5 500,00 €
		➤	Achat timbres : 918,72 €
		➤	Logiciel de viso Zoom : 167,88 €
		➤	Frais kilométrique Secrétariat : 195,00€
		➤	Portes clé ‘Atelier de la Faine’ : 600,00 €
TOTAL 35 131,09 €		TOTAL 7 874,94 €	
TOTAL Recette : 35 131,09 €		TOTAL Dépenses : 30 181,82 €	
SOLDE DE L’EXERCICE : 4 949,27€			
AVOIR AU 31 DECEMBRE 2022			
CCP	COMPTE COURANT	78 775.63 €	

Le Trésorier est remercié pour son intervention.

La Présidente rappelle le très bon maillage National, Régional et Départemental et invite les communes qui ont des questions, projets, sollicitations à ne pas hésiter à nous contacter par le biais de notre secrétariat. Il est également convenu que le système de calcul de la cotisation ne doit pas augmenter actuellement, puisque l'association a des réserves financières.

Sans objection, ni remarque particulière, le rapport moral et le rapport financier sont votés à l'unanimité.

✓ PARTIE INFORMATIVE

POINT SUR LES FORMATIONS 2022 ET 2023

Par Bégnine COLSON

Réunions thématiques URACOFOR BFC-ONF

- ✓ Formation « Changement climatique : quel avenir pour nos forêts ? »
Lundi 2 mai de 18h à 20h en salle à Sombernon avec 70 participants
- ✓ Formation « Organiser la prise de décision du conseil municipal sur la forêt »
Lundi 27 juin de 9h à 17h30 à Saint Nicolas les Côteaux, en salle le matin puis visite de la scierie « Forey » avec 34 participants
- ✓ Formation « L'aménagement forestier en période de crise »
Lundi 17 octobre de 9h à 17h30 à Leuglay, en salle le matin puis visite en forêt communale avec 35 participants

Réunions thématiques UDCOFOR-ONF

- ✓ Réunion d'information « La reconstitution forestière et les aides publiques »
Vendredi 18 novembre de 9h à 12h30 à Champeau en Morvan, en salle puis visite en forêt communale avec 17 participants

Année 2023

Réunions thématiques UDCOFOR-ONF

- ✓ Réunion d'information « Les baux de chasse »
Lundi 3 avril de 17h à 19h30 en salle à Losne
- ✓ Réunion d'information « Affouages et responsabilités »
Vendredi 12 mai de 17h à 19h30 en salle à Villaines en Duesmois
- ✓ Réunion d'information « Contractualisation en forêt communale »
Vendredi 16 juin de 9h à 12h30 en entreprise « la scierie Gaitey » à Pouilly en Auxois
- ✓ Réunion d'information « les énergies renouvelables en forêt communale »
Vendredi 6 octobre de 9h à 12h30 lieu à définir avec visite d'un parc photovoltaïque

Réunions thématiques URACOFOR BFC-ONF

- ✓ Formation « Investir dans le patrimoine communal pour l'adapter aux changements climatiques »
Vendredi 17 novembre de 9h à 17h30 à Soisson sur Nacey, en salle le matin puis en forêt communale.

La Présidente remercie Bénigne COLSON pour son intervention et rappelle qu'il y aura probablement une réunion supplémentaire en limite de département 71/89 avec l'URA. Nous restons à votre écoute pour de nouveaux sujets.

POINT SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE

Par Claude FONTAINE

- ✓ Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021/2027 a été voté partiellement avec toujours la problématique de l'agrainage du sanglier qui depuis le 30 mars 2022 est interdit du 21 décembre au 28 février sur le département.
- ✓ Présence avérée de la Loutre et du Castor, ce qui implique une restriction des piégeages dans les zones concernées. Castor : plutôt sud du département mais remonte par la Tille (110 communes). Loutre : plutôt sud-ouest du département dont Auxois (une quarantaine de communes)
- ✓ 56 communes, au nord du département, sont en « points noirs sangliers », dont 3 à surveiller, un comité restreint à lieu en mars pour définir la liste des plans de chasse concernés et proposer des mesures qui seront présentées à CDCFS du 25 avril
- ✓ Réunion sur les baux de chasse le lundi 3 avril à 17h à Losne avec les COFOR21 et l'ONF
- ✓ Commission grands cervidés à la fédération départementale des chasseurs le 5 avril, Jacques CHOSSAT représentera les COFOR21.
- ✓ Commission cynégétique consultative à la FDC21 le 14 avril où je serai présent
- ✓ Prochaine CDCFS le 24 avril 2023
- ✓ Il est désormais indispensable et primordial d'enregistrer vos dégâts de gibier sur la plateforme nationale « forêt-gibier » <https://plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr/>
Il s'agit d'un outil efficace et pratique qui doit être utilisé également par les forestiers pour faire remonter la pression du gibier sur nos plants.
Rémi CHAMBAUD rappelle que l'Etat a mis 150 millions d'euros pour reconstruire les forêts sinistrées et 30 millions pour les plants uniquement.
Régis MICHON note que durant le salon de l'agriculture deux accords ont été signés au niveau national entre l'Etat et la Fédération :
 1. Autorisation de l'agrainage hivernal (en Côte d'or les forestiers sont contre)
 2. Diminuer de 30% les populations de sanglier dans les 3 ans à venirMichèle BROSSE souligne l'importance de la réunion du lundi 3 avril à LOSNE sur la rédaction en bonne et due forme des baux de chasse en 2023.

La Présidente remercie Claude FONTAINE pour son intervention et en profite pour inviter Mme BROSSE et les forestiers privés à la réunion du 3 avril.

POINT SUR LA CDPENAF

Par François PERRIN

Préambule :

Les besoins en énergie électrique grandissant et les espaces forestiers dégradés par les crises sanitaires étant prématurément exploités, de nombreux opérateurs de l'éolien et du photovoltaïque y ont vu une opportunité pour démarcher des communes en leur proposant d'implanter des centrales de production d'électricité en forêt. Face à l'augmentation de ces démarches, les Communes forestières et l'ONF ont souhaité disposer d'une même approche afin d'apporter des conseils aux communes qui envisageraient de financer la reconstitution de leurs peuplements forestiers sinistrés à partir des revenus locatifs que ces projets généreraient.

*Les associations départementales des Communes forestières sont membres des **Commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)** où elles disposent d'une voix délibérative. Le rôle de la CDPENAF est de préserver les terres naturelles, agricoles et forestières d'une artificialisation excessive. Selon leur ordre du jour, si des points concernent les espaces forestiers, l'ONF peut être invité à leur réunion en disposant d'une voix consultative. Les Communes forestières et l'ONF souhaiteraient également disposer d'une base commune pour formuler leur avis en CDPENAF.*

Au regard des articles L. 112-2 et L.211-1 du Code forestier et du SRADDET Bourgogne-Franche-Comté, pour les Communes forestières et l'ONF, le développement de projets photovoltaïques et éoliens en forêt communale ne pourra être envisagé que par dérogation exceptionnelle. Dans ce cadre, les Communes forestières et l'ONF ont validé les deux documents suivants :

<https://www.communesforestieres-bourgognefranchecomte.fr/upload/news/3112-Eolien-et-photovoltaïque-en-fo.pdf>

***Photovoltaïque en forêt communale** - Eléments pour conseiller les communes et construire un avis conjoint sur les projets*

***Eolien en forêt communale** - Eléments pour conseiller les communes et construire un avis conjoint sur les projets*

Selon François PERRIN, seuls deux dossiers ont été déposés pour implanter un parc photovoltaïque en forêt (peu ou pas productive) Selongey, qui a été abandonné depuis et Poiseul la Grange.

La Présidente LOSIER explique que les doctrines ONF-COFOR existent et qu'il n'y a pas de position dogmatique, chaque projet doit être étudié et le cas de la commune de PRÂLON en est un bon exemple, car l'ONF et les COFOR se sont positionnées favorablement, vu le faible capital de production de bois de la forêt en question.

La Présidente remercie François PERRIN pour son intervention.

POINT SUR LE PARC NATIONAL DE FORETS

Texte de Freddy CHEVALLIER lu par Philippe VINCENT

Compte rendu du Conseil d'Administration du Pnf du jeudi 2 mars 2023

1. Réalisations majeures de l'année 2022 :

- Le recrutement de l'équipe technique
- La poursuite de l'aménagement des locaux du siège à Arc en Barrois et leurs inaugurations en novembre.
- La campagne d'adhésion qui a vu 15 nouvelles communes (10 en Côte d'Or et 5 en Haute Marne)

L'année 2022 a permis de concrétiser :

- La signalétique du Pn
- L'aménagement d'un centre d'interprétation de la truffe de Bourgogne à Leuglay
- La réalisation d'une série d'opérations de restauration écologique
- L'engagement d'un programme d'animation et d'éducation à l'environnement avec la création de 4 aires éducatives

2. CA du 2 mars 2023

- Délibération prise afin de solliciter le ministre de la transition écologiste pour l'augmentation de des effectifs de l'établissement public à partir de 2024 de 20 ETP (équivalent temps pleins)

supplémentaires. L'établissement du PN compte aujourd'hui 30 ETP auxquels s'ajoutent 16 ETP mutualisé avec l'ONF et l'OFB quand la moyenne dans les autres parcs est de 76 ETP.

Liste des postes nécessaire 20 ETP

- 5 ETP Connaissance et protection

- 7 ETP Protection et gestion

- 4 ETP Economie et transition écologique

- 2 ETP Communication et pédagogie

- 2 ETP secrétariat Générale

- Approbation du plan de différents plans de financement pour la candidature FEDER

BOURGOGNE FRANCHE COMTE

- Mieux connaître, gérer et préserver la diversité des prairies permanentes du parc national de forêts

- Pour le projet conservation de la cigogne noire

- Pour le programme d'adaptation au changement climatique

- Pour le programme d'action pour la conservation d'un cortège d'espèce emblématique du Pn

3. Le CA approuve la convention de projet entre l'établissement public foncier de Grand Est, la société publique locale Agence d'attractivité de la haute Marne et le parc national de forêts en vue de la requalification du site de l'ancienne forge de l'abbaye à Auberive en vue de l'implantation d'une maison du parc national destinée à organiser l'accueil du public,
4. Le Pn devient membre fondateur de l'association eau et agriculture durables du chatillonnais, cette association a pour but d'agir en faveur de la préservation de la ressource en eau et par la mise en place d'aides rémunérant les services environnementaux rendus par les agriculteurs et par le développement et l'accompagnement de filière agricoles compatibles avec les enjeux de l'eau.

La Présidente remercie Philippe VINCENT pour son intervention.

L'ACTUALITE DU BOIS.

Le Directeur de l'ONF Bourgogne Est, M. Régis MICHON, fait une présentation du marché du bois à travers le monde puis des ventes de bois sur 2022 et donne la tendance à venir.

Le document est téléchargeable sur notre blog à l'adresse suivante : <http://cofor21.over-blog.com/>

Points importants :

- En début d'année 2022, le baril de pétrole brute a atteint des taux records, faisant augmenter le prix du bois construction aux USA
- Le prix des sciages résineux en Allemagne a explosé en 2021 puis en 2022
- On importe 40% de sciages résineux en France !
- Le marché de la construction en France est calme à la fin de l'année 2022
- Sciage chêne au plus haut à l'automne 2022 et amélioration du prix pour le hêtre
- Stabilisation des prix des sciages résineux (+60% de hausse en 2022)
- Bois d'œuvre et bois énergie à la hausse, mais bois d'industrie à la baisse au deuxième semestre 2022
- Un marché à l'international qui se calme en fin d'année avec des incertitudes bien présentes sur les perspectives du marché national.
- Marché du chêne, 600 000m3 → 3 millions d'€ exporté en 2022, il est passé en 2 ans de 160€ à 270€/m3
- Le hêtre se vend bien aujourd'hui, car il y a également peu de transformateur Français, 1 seul dérouleur « BDA ». Attention à la baisse de qualité et aux dépérissements ! prix +25% en deux ans
- Douglas très bon en premier semestre 2022, le marché est temporairement saturé, bois tout de même recherché pour ses qualités technologiques.
- Analyse des volumes/recettes bois FC, tous les voyants sont au vert il faut réinvestir dans la forêt ! (11m d'€ de recette en 2022 contre 6,9 en 21 et 6,4 en 20)

- Il faut compter entre 8 000 à 10 000€ /ha pour mener des chênes à plus de 3m de haut et être certain de leur survie. Le chêne représente 60% des recettes des communes !
- Il est important de bien approvisionner les entreprises grâce au contrat d'approvisionnement, ce qui leur permet une sécurisation d'une partie non négligeable de leur ressource.

La Présidente remercie Régis MICHON pour son intervention.

L'ACTUALITE SANITAIRE DE NOS FORÊTS

Par Mathieu MIRABEL responsable du Département Santé Forêt « DSF » qui a été créé en 1989 avec 5 correspondants-observateurs en Côte d'Or.

PowerPoint sur les principales actualités sylvo-sanitaires 2022 en Région Bourgogne Franche Comté. Le document est téléchargeable sur notre blog à l'adresse suivante : <http://cofor21.over-blog.com/>

Points importants :

- 1 plantation sur 5 subit plus de 50% de mortalité
- L'essence résineuse Douglas est actuellement la plus résistante en reboisement
- Le cèdre de l'Atlas est la 4^{ème} essence repiquée en France
- Le charme souffre sur les sols superficiel, attention à son rôle structurant dans les peuplements, il ne faut pas le négliger.
- 1 700ha défoliés en 2022 par le Bombyx disparate
- Sur les 5 dernières années 4 ont été caniculaires (2022 hors norme en termes de chaleur et de peu de précipitations)
- Il ne faut pas « s'habituer » aux dépérissements forestiers et poursuivre les observations/diag
- Les risques majeurs pour la santé des forêts sont les changements globaux, organismes invasifs, réchauffement climatique, modification de la gestion forestière, pollution à longue distances, modification des paysages

La Présidente remercie Mathieu MIRABEL pour son intervention et souligne la qualité de l'outil d'observation DSF.

Raoul de MAGNITO se voit rassuré quant à l'avenir des peupleraies, qui hormis quelques-unes souffrantes de « coup de chaud » ne voient pas émerger de nouveaux ravageurs.

La question du chêne pubescent comme chêne d'avenir est posée, question à laquelle Régis MICHON répond que la sélection génétique est en cours mais que cela va prendre du temps tout comme cela avait été le cas pour sessile et pédonculé en son temps.

Il est observé en plaine des cas de « suie de l'érable sycomore » qui ne présente pas un risque sanitaire pour l'Homme, mais affaiblit beaucoup l'arbre durant les coups de chaud. L'érable champêtre et l'érable planes sont conseillés en remplacement.

La diversification des plants, additionné d'un bon couvert forestier (noisetiers, bouleaux ...), est la réelle solution quant à la reprise des plantations/sélections de nos années 2020 ! D'où la nécessité impérieuse d'aider financièrement tous les propriétaires forestiers à reconstituer la forêt de demain après un cataclysme (tempête, scolyte, ravageurs ...)

ACTUALITES DE L'UNION REGIONALE

Rémi CHAMBAUD Directeur de l'URACOFORBFC expose quelques sujets d'actualités aux membres présents.

- Le nouveau plan de relance de l'Etat « France 2030 » les instances régionales et nationales travaillent dessus pour justifier des fonds pour la forêt.
- Il est indispensable de venir en aide aux ETF sylviculteurs et entrepreneurs qui n'arrivent pas à répondre à toutes les sollicitations, alors que le Président de la République a annoncé la plantation d'un milliard d'arbre à échéance 2030 (10% de nos forêts).

- Attention aux conflits d'usage, le grand public ne comprend pas les coupes rases de nos forêts lors de problématiques sanitaires.
- Actions pédagogiques avec les enfants de cycle 3 CM1 CM2 et 6^{ème} pour qu'ils puissent comprendre et gérer un petit espace de forêt communale en partenariat avec le gestionnaire.
- Les COFOR ont un rôle très important de régulateur dans les marchés de vente de bois, elles adaptent leurs méthodes en fonction des contextes du moment (sanitaire, inflation ...). Il est donc indispensable de diversifier les types de ventes de bois en FC et garantir une transformation locale et durable.

Le Président de la Fédération Nationale n'ayant pu trouver un train en ce mois de mars nous propose son analyse ci-dessous.

1. Suite à la signature de la convention FNCOFOR-ONF en décembre dernier, plusieurs groupes de travail se mettent en place :
 - a. GT « Régime forestier » : examine les modalités d'entrée et de sortie du régime forestier pour les 900 000 ha ne bénéficiant pas de ce régime et pour des espaces, non forestier, qui le sont.
 - b. GT « Aménagement forestier » : examine les modalités d'évolution de l'aménagement dans un contexte de changement climatique qui ne permet d'élaborer des documents sur une durée de 20 ans. On parle alors d'aménagement « agile ». On cherche aussi à mettre en place des aménagements synchrones entre la forêt domaniale et communale ou entre plusieurs forêts communales
 - c. GT « commercialisation des bois » : plusieurs travaux sont en cours dans ce GT tel que l'offre de bois avec l'arrivée massive de bois accidentel (épicéa, sapin, hêtre...), la question de l'ATDO, l'indexation des prix etc...
 - d. Un comité éditorial conjoint FNCOFOR-ONF est en cours de mise en place afin de réfléchir aux informations et publications adressés aux collectivités
2. Concernant la situation des ETF qui sont empêchées de travailler par des actions de police « musclées » de la part de l'OFB, le Conseil d'Administration de la FNCOFOR a décidé d'adresser une motion au gouvernement. Le Président JARLIER adressera cette motion à Madame la Première Ministre.
3. Une pétition est en ligne actuellement concernant les craintes de la filière dans le cadre de la directive européenne sur les énergies renouvelables en cours de révision. Des propositions remettent en question le caractère renouvelable du bois énergie issu des forêts à travers une définition hors sol et un plafonnement injustifié du bois prélevé en forêt (biomasse ligneuse dite « primaire »)
4. La FNCOFOR déploie en ce moment avec les ministères de l'Environnement et de l'Agriculture et en lien étroit avec l'AMF un programme d'action autour des Obligations Légales de Débroussaillage. De plus en plus de régions sont concernées et l'expertise du réseau des Communes forestières dans ce domaine sera bien utile. La PPL incendie est en cours de discussion.

53 milliards d'euros de chiffre d'affaire « Forêt » rapporte 25 milliards d'euros de valeur ajoutée !
La Présidente remercie Chaleureusement Rémi CHAMBAUD pour le bon travail de l'URA.

POINT D'ACTUALITE DE L'UEBB

Denis D'HERBOMEZ, Vice-Président de la FNB en charge des exploitations forestières et Président de l'Union des Entreprises du Bois de Bourgogne évoque quelques points importants :

- Les scieurs de chêne ont deux gros problèmes, 1. La matière première de qualité se raréfie 2. Encore plus inquiétant, le prix de l'électricité ne cesse de progresser malgré les aides. Certains collègues n'ont pas scié en janvier pour ne pas « exploser » leurs coûts de production (X10 pour certains).
- L'entreprise de déroulages « les Bois Déroulés de l'Auxois » à Pouilly est actuellement la seule structure à dérouler du hêtre en Côte d'Or/France, et cela depuis l'arrêt d'approvisionnement en hêtre de l'usine de Châtillon sur Seine « Brugère ». Malgré cela la part de déroulage dans le hêtre baisse à cause de la mauvaise qualité esthétique des bois.

- Le marché du bois de trituration (cours) n'arrête pas de fluctuer en nous pouvons tout fait nous trouver avec des usines à sec en hiver et avec des parcs à bois pleins au printemps. Le prix du pellet est bien passé de 700€/tonne en octobre à 250€/tonne aujourd'hui.
- Le marché du bois de chauffage est bon avec une demande forte, même sur du bois coupé il y a moins de 3 mois !
- Exploitation forestière, plus les hivers sont secs plus les exploitations sont réussies, attention tout de même à la moindre ornière forestière entraînant la plainte de l'habitant peu initié à la pratique forestière. Il ne faut pas oublier que grâce à la mécanisation se sont des milliers de vies qui ont été sauvé, car vous connaissez le danger que représente une exploitation de scolytés, chablis et de bois enchevêtrés !

La Présidente remercie Denis D'HERBOMEZ pour son intervention.

L'ACTUALITE PRO-FORÊT (ETF)

Cédric TURE responsable de PRO ETF BFC

- Sur un chantier ne pas oublier qu'il y a 3 niveaux de responsabilité, le maître d'ouvrage + le donneur d'ordre + l'ETF, et chacun doit respecter ses droits et ses devoirs. Les communes ont les outils règlementaires pour surveiller et respecter l'état des lieux. Il existe également une contribution exceptionnelle pour la remise en état d'un site. Il faut au maximum trouver une solution et empêcher le recours au tribunal administratif qui va s'avérer long et fastidieux. Les COFOR, le CIPREF et l'ONF sont là pour vous aider en fonction de votre mode de vente.
- Débardeurs, bucherons, sylviculteurs sont des métiers en chute libre sur le territoire national, et malgré cela les bois sont sortis à peu près partout en France ! En Bourgogne le niveau est meilleur (effet lycée forestier) et c'est notre rôle de les accompagner dans leur création/diversification d'entreprise. 50% sont des ETF sont unipersonnel, mais les choses évoluent avec l'avènement de l'apprentissage qui finit parfois par créer un emploi dans l'entreprise tutrice.
- Malgré ce que l'on entend, la mécanisation forestière a bien progressé et fait moins de dégâts sur les sols que par le passé (pneumatique, essieux ...), de plus c'est le seul moyen de faire venir un public jeune dans le métier et de toute façon il faut sortir les bois de nos massifs, encore plus aujourd'hui.
- Le grand chantier du reboisement de la France est lancé mais il va falloir un peu de temps aux sylviculteurs et pépiniéristes pour être opérationnel !
- Les contraintes d'exploitations sont de plus en plus présentes et entre le trop d'eau, le trop chaud, la période nidification (mars à août) ... quand nous est-il permis de travailler en forêt ?
- Nous sommes toujours présents pour installer le maximum d'entreprises forestières sur tout le territoire de la Bourgogne et permettre aux bois de finir dans nos unités de transformations locales.

La Présidente remercie Cedric TURE pour son intervention

PAROLE AUX INVITES

Michèle BROSSE, cheffe du bureau chasse et forêt de la DDT

- Annoncé le 27 août 2022 par la Première Ministre Elisabeth BORNE et effectif depuis début janvier, le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.
- Pas de surface de plus de 50ha n'ont été incendié en Côte d'Or en 2021 & 2022
- Nouvelle aide au regarni (Fond France Relance)
- Le plan « France 2030 », doté de 54 milliards d'euros déployés sur 5 ans, vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir, dont la moitié des financements sont destinés à des acteurs émergents, et la moitié aux actions de décarbonation.

Raoul de MAGNITO Président du CRPF

- Partenariat avec les communes forestières sur de nombreux sujets et notamment le sujet « chasse »
- Les sujets d'actualités nous préoccupent également, à savoir les incendies, le renouvellement des peuplements, la résilience de nos massifs.

Joseph de BUCY Président des Propriétaires Forestiers de Côte d'Or

- 440 adhérents pour 50 000ha de forêt et Groupama vient de dénoncer l'assurance RC collective du syndicat ...
- 26 ha incendié sur Selongey en 2022, attention il faut améliorer nos moyens de prévention et intervention !

Catherine LOUIS Vice-Présidente du CD21 prend la parole pour le mot de clôture

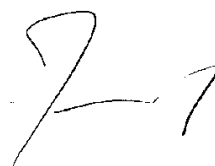
- Territoire du Suzon est un territoire pionnier avec sa charte forestière, ses massifs d'exceptions, ses chaufferies bois, ses ETF...
- 3 000 ha de réserve naturelle régionale (RNN) du Val Suzon englobant la FD dont l'ONF est gestionnaire. Il est alors décidé de poursuivre la démarche Forêt d'Exception dans le cadre d'une gouvernance commune avec la création d'un seul COPIL et d'un seul document de gestion.
- Consolidation du partenariat ONF-CD21 avec la signature de la convention 2022-2027.
- Nouveau plan du schéma départemental de l'arbre et de la forêt, avec un accompagnement des projets bien ciblés, bois énergie, nouvelles essences, maladies, puits de carbone ... Il s'agit là d'un schéma ambitieux.
- Le Président SAUVADET l'a annoncé, le département va planter 1 millions d'arbres d'ici 2027 et acquérir une forêt.
- Des animations et sorties sont en cours dans les 47 collèges de la Côte d'Or.

La Présidente remercie chaleureusement les participants et clôture l'assemblée générale à 12h45.

La Présidente
Anne-Catherine LOISIER

A blue ink signature of Anne-Catherine LOISIER, featuring a large, stylized 'A' and 'L'.

Le secrétaire
Jacques CHOSSAT de MONTBURON

A blue ink signature of Jacques CHOSSAT de MONTBURON, consisting of a stylized 'J' and 'C'.